

« On n'aurait pas dû »

MIGRANTS Des doutes pèsent toujours sur l'évaluation d'un jeune Guinéen par Isard COS

Pierre Penin
p.penin@sudouest.fr

Aujourd'hui, Moriba Koivogui se présentera devant la cour d'appel de Pau. Celle-ci devra se prononcer sur la minorité du jeune Guinéen. S'il est jugé mineur, il pourra bénéficier de l'aide sociale à l'enfance du Département. À l'inverse, il deviendrait expulsable. La cour pourra-t-elle s'appuyer sur l'évaluation de sa minorité par l'association Isard COS ? Celle-ci est chargée par le Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques de la gestion des « mineurs étrangers non accompagnés » (1). Mardi, le directeur régional d'Isard COS, Philippe Elias, affirmait ne pas être « un organisme habilité à faire une évaluation dans le cadre d'une expertise judiciaire ».

« Sinon, j'aurais refusé »

Ces propos, il les a tenus lors d'une conversation téléphonique avec Jean-Noël « Txetx » Etcheverry, porte-parole de l'association Bizi ! Échange enregistré (2), dont « Sud Ouest » a pris connaissance. Les deux hommes ont discuté alors que vingt militants de Bizi ! envahissaient les locaux palois d'Isard COS, lundi. Ils dénonçaient des « dysfonctionnements graves » dans l'évaluation de l'âge de Moriba Koivogui.

Évaluation qui a conduit la juge des enfants de Bayonne à l'estimer majeur, le 16 novembre dernier (3). La cour d'appel doit trancher.

Bizi ! pointe une série « d'erreurs » dans le rapport d'évaluation d'Isard COS (notre édition d'hier). Philippe Elias ne se prononce pas sur ces situations individuelles. Dans l'échange téléphonique, il réfute toute « volonté de travail à charge ». Sans exclure « qu'il y ait quelque chose de raté dans l'évaluation » concernée.

Il se montre formel sur ce point : « Ces évaluations, on n'aurait jamais dû les faire. » Cela « parce qu'on est dans une expertise judiciaire ». « L'erreur, c'est ça. Et quand moi j'ai accepté qu'on fasse les évaluations, je n'ai pas entendu l'information qu'on était dans le cadre d'une expertise judiciaire. Sinon, j'aurais refusé. »

« Une ambiguïté »

Joint hier par « Sud Ouest », Philippe Elias rappelle le cadre de la mission d'Isard COS : « Nous sommes habilités à faire les évaluations que nous demande le Département. » Ces évaluations doivent « croiser un certain nombre d'éléments dans le but d'aider à la prise de décision, mais ce n'est pas nous qui tranchons ». « Nous ne disons pas si une



Manifestation de Bizi !, lundi, à Isard COS. PHOTO QUENTIN TOP

personne est majeure ou mineure. » Et le directeur de préciser que les évaluateurs sont des travailleurs sociaux formés par Isard COS, « au contact de personnels expérimentés » et aptes à « utiliser nos outils ».

Au moment où nous écrivions ces lignes, notre sollicitation d'Annick Trounday, conseillère départementale déléguée à l'enfance et à la famille, n'avait pas connu de suites.

(1) Le Département communiquait récemment sur les 14 millions € qu'il consacre à cette question.

(2) Philippe Elias était conscient d'être enregistré.

(3) Suite à une plainte du Département les soupçonnant d'avoir menti sur son âge pour profiter de la protection infantile.